

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

DE_037_2026 - Objet : Demande de subventions pour la réalisation d'aménagements au niveau du tennis et du stade de football de Rieutort-de-Randon

Le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection des deux courts de tennis et du mur de frappe ainsi que les divers aménagements au stade.

Le coût total de l'ensemble de cette opération d'aménagement de divers équipements sportif est estimé à 170 691,26 € HT.

Il expose au conseil municipal qu'il convient de solliciter des subventions pour réaliser cette opération à savoir la DETR 2026 à hauteur de 102 414,76 € et la ligue Occitanie de tennis à hauteur de 34 138,25 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet de travaux ci-dessus exposé et de solliciter les subventions telles que décrites ci-dessus pour permettre la réalisation de cette opération.

La Secrétaire,


Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,


Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>